



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

Par arrêté du 15/02/2019, la Préfète informe les habitants de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE, BOISGERVILLY, LE CROUAIS, MEDREAC, QUEDILLAC, SAINT-MEEN-LE-GRAND, SAINT-M'HERVON, SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE, qu'une enquête publique sera ouverte du 11 mars 2019 (9h) au 9 avril 2019 (17h), sur la demande présentée par la société NEWCOLD RENNES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt frigorifique de grande capacité pour le stockage et la livraison de produits surgelés à -23°C, implanté sur la commune de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- en mairie de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE (version papier) aux heures suivantes :
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :
<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique sera mis à disposition du public :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture – 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Des informations sur le projet présenté pourront être obtenues auprès de la société NEWCOLD RENNES, 22 rue de la rigourdière, Les alizées, 35510 CESSON-SEVIGNE.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➤ à la mairie de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur.

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant en objet du courriel : « Industrie - enquête publique - NEWCOLD »).

Monsieur Jean-Charles BOUGERIE, contrôleur principal des TPE en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE, le lundi 11 mars 2019 de 14h à 17h, le mercredi 20 mars 2019 de 9h à 12h, le jeudi 28 mars 2019 de 14h à 17h, le vendredi 5 avril 2019 de 14h à 17h et le mardi 9 avril de 14h à 17h.

Les observations et propositions du public seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.